

Image not found or type unknown



Héritier collatéral en allemagne

Par **Yokette**, le **28/07/2015** à **17:00**

Mon cousin vit seul et possède une maison en allemagne. Est ce que le code Napoléon s'appliqué et si oui est ce que ma mère héritera entièrement ou devra t elle partager avec les enfants de sa soeur décédée. Merci de votre reponse